



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-07-098

**Etude de Planification /
Programmation
Energétique (EPE)**

**SEANCE
DU 25 SEPTEMBRE 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 42

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

14 SEPTEMBRE 2017

**Secrétaire de séance :
Patrice CORNU**

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-cinq septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Villers Saint Frambourg, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur BASCHER Jérôme, (Président de la séance)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL BENOIT (Senlis)
- * Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ PERRUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALCH Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont l'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATTHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse) à Laurent NOCTON (Villers Saint-Frambourg)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Pascale LOISELEUR (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Maurice CLERGOT (Senlis)
- * Monsieur LEVEBVRE Sylvain (Senlis) à Véronique LUDMANN (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Jacky MELIQUE (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon) à Marie-Paule EECKHOUT (Borest)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEVEBVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

Néant

Exposé des motifs

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 42 présents, 6 absents et 6 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Le Président laisse la parole à Monsieur Didier JEUDON, Vice-président en charge du Développement Durable et de l'Élimination des Déchets. Il rappelle que les objectifs de la loi du 17 Août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV).

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030 par rapport à 1990, et division par quatre en 2050,
- Réduction de 50% de la consommation énergétique en 2050 par rapport en 2012, avec un objectif intermédiaire de 20% en 2030,
- Réduction de 30% de la consommation de combustible fossile à l'horizon 2030,
- Augmentation de la part des Énergies Renouvelables (EnR) dans la consommation finale de 23% en 2020 et 32% en 2030,
- Diversification du mix électrique avec réduction de la part du nucléaire à 50% à l'horizon 2020 au profit des énergies renouvelables,

Monsieur Didier JEUDON rappelle que les EPCI doivent réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) selon un calendrier, dépendant de leur taille. La CCSSO, dont la population est comprise entre 20 000 et 50 000 habitants, devra avoir finalisé ce document avant le 31 décembre 2018.

Il informe qu'un dispositif de financement mis en place par l'ADEME s'inscrit dans cette démarche de dynamique de territorialisation des enjeux énergétiques. L'Étude de Planification / Programmation Énergétique ou (EPE) vise à permettre aux territoires infrarégionaux de se saisir pleinement des questions énergétiques, afin de maîtriser leurs consommations, de développer leurs potentiels d'énergies renouvelables locales et de prendre ainsi les décisions adéquates en matière de réseaux énergétiques.

L'EPE vise à permettre de disposer :

- D'une photographie actuelle de la consommation énergétique, de la production et des modes de distribution,
- D'une vision prospective de ces mêmes éléments,
- Et d'une stratégie de mise en œuvre pour tendre vers un territoire à Energie Positive,

Cependant, au regard de la complexité dans la mise en place de cette étude, Monsieur Didier JEUDON propose de se faire accompagner par le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60), structure compétente dans le domaine de l'énergie et propriétaire des réseaux de distribution d'électricité.

Dans un souci de mutualisation, il propose de donner mandat au SE60 pour le lancement et la coordination d'une EPE qui contribuera à l'élaboration du volet énergétique du PCAET du territoire.

Délibération

Vu la délibération n°20161386 de la séance plénière du Conseil Régional Hauts-de-France en date du 13 octobre 2016, décidant d'adopter le programme pluriannuel d'orientations (2016-2021) de la Troisième Révolution Industrielle (REV3),

Vu la loi n°2015-992 du 17 Août 2015, relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et notamment son article n°198,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2224-37-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L. 5111-1-1,

Vu les statuts du SE60, modifié par arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016,

Vu le contrat de concession conclu entre le SE 60 et ENEDIS pour la distribution publique d'électricité,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} décembre 2015, instituant la Commission Consultative Paritaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} Février 2017, désignant un représentant pour siéger au sein de ladite Commission,

Considérant que la Commission Consultative Paritaire s'est réunie à deux reprises, afin de coordonner l'action de ses membres, dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter les échanges,

Considérant que les conventions de mise à disposition, fixent les conditions du remboursement par le bénéficiaire des frais de fonctionnement lui incombant,

Considérant que les résultats et scénarii proposés dans l'étude pourront se décliner à la maille communale, intercommunale, voir supra,

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **DE S'ENGAGER** à définir et mettre en œuvre une stratégie, permettant d'organiser son système énergétique local et de contribuer aux objectifs fixés par la loi,
- **DE VALIDER** la réalisation d'une EPE,
- **DE DONNER MANDAT** au SE60 pour le lancement, la coordination et le suivi d'une EPE, en cohérence avec les EPE lancés sur les autres territoires de l'Oise,
- **D'AUTORISER** le SE60 à solliciter les données utiles à la réalisation de l'EPE,
- **DE VALIDER** la composition du comité de pilotage,
 - Elus de la CCSSO et du SE60,
 - Services de la CCSSO et du SE60,
 - Énergéticiens et fournisseurs d'énergie locaux,
 - Syndicat de déchets,
 - Syndicat d'Assainissement et d'eau potable,
 - Acteurs économiques locaux,
 - Communes,
 - Observatoire de l'Énergie,
 - PNR,
 - Région, département, ADEME,
 - Services de l'Etat (DDT, DREAL...),
- **D'AUTORISER** le SE60 à solliciter, pour son compte, les subventions auprès de l'ADEME et lancer les marchés en conformité avec le Code des Marchés Publics,
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les dépenses correspondantes au budget communautaire et autoriser Monsieur le Président à régler les sommes dues au SE60,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette opération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Didier JEUDON, Vice-président en charge de la commission développement durable et de l'élimination des déchets, par un vote au scrutin ordinaire, par 48 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT DE S'ENGAGER** à définir et mettre en œuvre une stratégie, permettant d'organiser son système énergétique local et de contribuer aux objectifs fixés par la loi,
- **DECIDENT DE VALIDER** la réalisation d'une EPE,
- **DECIDENT DE DONNER MANDAT** au SE60 pour le lancement, la coordination et le suivi d'une EPE, en cohérence avec les EPE lancés sur les autres territoires de l'Oise,
- **DECIDENT D'AUTORISER** le SE60 à solliciter les données utiles à la réalisation de l'EPE,
- **DECIDENT DE VALIDER** la composition du comité de pilotage,
 - Elus de la CCSSO et du SE60,
 - Services de la CCSSO et du SE60,
 - Énergéticiens et fournisseurs d'énergie locaux,
 - Syndicat de déchets,
 - Syndicat d'Assainissement et d'eau potable,
 - Acteurs économiques locaux,
 - Communes,

- Observatoire de l'Énergie,
- PNR,
- Région, département, ADEME,
- Services de l'État (DDT, DREAL...),

Envoyé en préfecture le 07/11/2017
 Reçu en préfecture le 07/11/2017
 Affiché le **- 8 NOV. 2017**
 ID : 060-200066975-20170925-DELI2017CC07098-DE

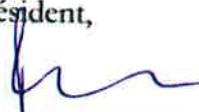
- **DECIDENT D'AUTORISER** le SE60 à solliciter, pour son compte, les subventions auprès de l'ADEME et lancer les marchés en conformité avec le Code des Marchés Publics,
- **DECIDENT DE S'ENGAGER** à inscrire les dépenses correspondantes au budget communautaire et autoriser Monsieur le Président à régler les sommes dues au SE60,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette opération,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

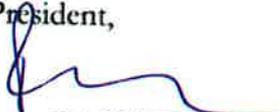
Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
 De la transmission en Sous-préfecture,
 Le : **- 7 NOV. 2017**
 Et de l'affichage le : **- 8 NOV. 2017**

Le Président,

Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Senlis,
 Le **10 OCT. 2017**

Le Président,

Jérôme BASCHER